

DÉCISION N° : 2008-MC-0093

NUMÉRO DE PROJET SÉDAR: 1207656

VISA DE PROSPECTUS PROVISOIRE

Exploration NQ inc.

Nom de l'émetteur

En application de l'article 20 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1, le visa est octroyé à votre prospectus provisoire du 16 janvier 2008.

L'Autorité des marchés financiers,

Le 18 janvier 2008

Date du visa

(s) Patrick Théorêt

Patrick Théorêt
Chef du Service du financement des
sociétés

/IL